



Association gestionnaire de l'école



POSTES À POURVOIR POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Contact

Nathalie VESIN

06 03 73 35 94

Maxime CLADEN

06 01 83 62 65

école privée La

Buissonnière

103 B ch de Mezoul

Lieu-dit Les Garrigues

34130 Saint-Aunès

labuissonniere.montpellier

@gmail.com

**Dossier de candidature à
envoyer à l'adresse
numérique ci-dessus:**

- une lettre de motivation
- un curriculum vitae détaillé
- recommandation du pasteur ou des responsables de l'église

Contexte

L'école La Buissonnière est une école chrétienne privée. Elle est actuellement constituée d'une classe de maternelle multiniveau et d'une classe d'élémentaire multiniveau (effectifs réduits).

Descriptions des postes

- **Enseignant(e) de cycle 1 en CDD de Septembre à Juin (remplacement d'un congé parental)**
- **Assistant(e) de classe cycle 2 à temps partiel, minimum 2h les lundis, mardi, jeudis et vendredis matins. CDD, CDI ou contrat bénévole.**

Compétences requises

- **Aimer** l'enseignement et la transmission des valeurs chrétiennes
- **Avoir de bonnes qualités relationnelles**, en particulier avec les jeunes et les enfants, avec capacité d'adaptation
- **Savoir gérer un groupe** pour le poste d'enseignant
- **Bac + 2** minimum pour le poste d'enseignant
- **Savoir travailler en équipe**



Activités et tâches

Enseignant(e):

- Être responsable d'une classe multi-niveau avec une assistante de classe
- Présenter les ateliers (possibilité d'une formation in situ au préalable) et animer des temps collectifs
- Assurer le suivi scolaire des enfants (entretiens avec les parents et livrets scolaires en janvier et juin)
- Participer à la préparation et être présent aux temps festifs
- Participer aux réunions d'équipe

Assistant(e) de classe:

- Assister l'enseignant principal de la classe avec les enfants de cycle 2.
- Participer aux réunions d'équipe

Conditions et lieu de travail

- Sur l'école durant les temps scolaires (selon emploi du temps)
- Hors temps scolaire : temps de préparation, réunions de travail régulières (à distance et en présentiel) et au moins 1 fois par vacance scolaire
- Rémunération selon la convention collective des écoles privées hors contrat